



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Distribution de masque aux gares et arrêts de transports publics, pour rappeler qu'il est désormais obligatoire

Des masques ont été distribués ce matin aux voyageurs des trains, bus, bateaux et métros dans plusieurs régions du canton. Cette opération organisée par l'Etat de Vaud avec les compagnies de transport vaudoises vise à rappeler aux utilisateurs des transports publics l'obligation du port du masque entrée en vigueur aujourd'hui, deux jours avant celle dans les commerces.

Le Conseil fédéral a renforcé les mesures de protection dans les espaces où la distance sociale ne peut pas toujours être maintenue et où la traçabilité ne peut être garantie. Depuis aujourd'hui, le port du masque est ainsi devenu obligatoire dans les transports publics de toute la Suisse. Comme la recommandation du port du masque en cas d'affluence était peu suivie, cette décision renforce la sécurité sanitaire, déjà élevée, dans les transports publics. Les personnes de 12 ans et plus devront porter un masque dans les trains, trams, bus et bateaux, ainsi que dans les remontées mécaniques et les téléphériques.

Pour accompagner les voyageurs vers ce nécessaire changement d'habitude, le Canton et les entreprises de transport vaudoises leur ont offert ce matin plusieurs milliers de masques aux gares et principaux arrêts de plusieurs lignes fréquentées du canton. Une opération ponctuelle et unique, visant à inciter les voyageurs à prendre leur responsabilité en portant le masque pour tous leurs déplacements en transports publics. Les entreprises de transports continueront de rappeler ce message à leur clientèle via leurs différents canaux d'information. Le port du masque vient s'ajouter aux importantes mesures de protection prises par les entreprises de transports publics depuis la reprise de leur activité, pour garantir des déplacements sûrs et restaurer la confiance.

Pour rappel, le port du masque obligatoire, dans le canton de Vaud, ne se limite pas aux transports publics. En effet, le Conseil d'Etat vaudois a décidé vendredi de l'élargir à partir du 8 juillet aux commerces accueillant simultanément plus de 10 personnes.

Lausanne, le 06 juillet 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Pierre-Yves Gruaz, directeur général, Direction générale de la mobilité et des routes
Union vaudoise des transports publics, Gracqois Gatabin, Président